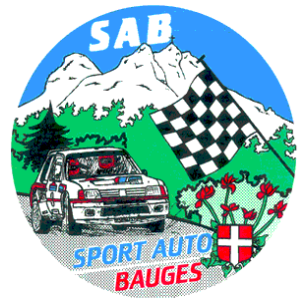


39^{ème} RALLYE REGIONAL DES BAUGES PEA

12 & 13 OCTOBRE 2024



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE
et
le SPORT AUTO BAUGES

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Complétant le règlement standard des rallyes français

A.S.A.C. DE SAVOIE
340 Chemin des Carrières
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

PREAMBULE :

Avant tout il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route au cours des reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de sympathie manifestée par les habitants des villages traversés, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Merci du strict respect de ces quelques règles de vie ensemble, l'avenir des rallyes en dépend.

Les organisateurs pourront sanctionner tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Sanctions prévues par le règlement standard des rallyes 2024 :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Les pénalités sont cumulées.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 26 Aout 2024

Ouverture des engagements : **Lundi 26 Aout 2024**

Important : Voir article 3.1.5

Clôture des engagements : Lundi 30 Septembre 2024

Parution du carnet d'itinéraire : Lundi 30 Septembre 2024

Carnet d'itinéraire disponible :

- **Uniquement en téléchargement** sur internet www.sportautobauges.com ou à www.asac-savoie.fr à partir du Lundi 30 Septembre 2024

Dates et heures des reconnaissances et vérifications administratives préliminaires :

Pièces à fournir : photocopie des licences, des permis de conduire (si pas envoyés au préalable).

- Dimanche 06 Octobre 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 à la salle des têtes de LA COMPOTE
- Vendredi 11 Octobre 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au Centre d'accueil de la station d'AILLON LE JEUNE

Vérifications administratives complémentaire:	Samedi 12 octobre 2024 de 7h30 à 11h30 Centre d'accueil Aillon le Jeune station
Vérifications techniques :	Samedi 12 octobre 2024 de 7h45 à 12h00 Centre d'accueil Aillon le Jeune station
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 12 octobre 2024 à 7h45
1° réunion du collège des commissaires sportifs :	Samedi 12 octobre 2024 à 10h30 Centre d'accueil Aillon le Jeune station
Publication des équipages admis au départ	Samedi 12 octobre 2024 à 13h10 Centre d'accueil Aillon le Jeune station
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 12 octobre 2024 à 13h10 Centre d'accueil Aillon le Jeune station
Départ de la 1 ^{ère} étape Station d'Aillon Le Jeune :	Samedi 12 octobre 2024, 1 ^o voiture à 14h00
Arrivée de la 1 ^{ère} étape Station d'Aillon Le Jeune :	Samedi 12 octobre 2024, 1 ^o voiture à 20h19
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape	Samedi 12 octobre 2024, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Ordre de départ et heures de départ de la 2 ^{ème} étape :	Dimanche 13 octobre 2024 à 7h45
Arrivée du rallye, station d'Aillon Le Jeune :	Dimanche 13 octobre 2024, 1 ^{ère} voiture 13h57
Vérification finale :	Dimanche 13 octobre 2024, à l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 13 octobre 2024, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Dimanche 13 octobre 2024 à 17h00 sous le chapiteau du Sport Auto Bauges, Aillon le Jeune Station

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de SAVOIE en qualité d'organisateur administratif et le Sport Auto Bauges en qualité d'organisateur technique, organisent le 39^{ème} Rallye régional des Bauges.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Rhône Alpes numéro **R26** et de la FFSA numéro **481**

Organisateur administratif

ASAC DE SAVOIE

Secrétariat du rallye : ASAC de SAVOIE 340 chemin des Carrières 73230 SAINT ALBAN LEYSSE
Président : Michel BONFILS

Secrétariat : contact@asac-savoie.fr

Organisateur technique

SPORT AUTO BAUGES

ZI de la Madeleine 73340 LESCHERAINES

Président : Stanislas MIGUET 06.13.36.60.05
Vice-président : Jean Michel GAREL : 06.23.95.15.55
contact@sportautobauges.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P OFFICIELS

Observateur de la ligue		Mr MAURIN Gérard	Licence N° 009417
Président du Collège des Commissaires Sportifs :		Mr ANSELMO Bastien	Licence N° 192806
Membre du Collège des Commissaires Sportifs :		Mr SAILLET Patrick	Licence N° 005038
		Mr VIGNAND Guy	Licence N° 011206
	(Stagiaire)	Mr DEMARD Rolland	Licence N° 014035
Directeur de Course :		Mr FABRE Thierry	Licence N° 086560
Directeur de Course Adjoint au PC	ES 1-3-4-6	Mr BELLET Franck	Licence N° 043174
	ES 2-5-7	Mr LUSSIANA Maxime	Licence N° 233332
Directeurs de course délégués aux épreuves	ES 1-3-4-6	Mr GAGNAIRE Patrick	Licence N° 003602
	ES 2-5-7	Mr BENOIT Laurent	Licence N° 046771
Directeur de course adjoint aux épreuves	ES 1-3-4-6	Mr VAILLY Thierry	Licence N° 048110
	ES 2-5-7	Mr CADIER Denis	Licence N° 154264
Voiture Tricolore		Mr COLOMBAT Pascal	Licence N° 002028
Voiture Autorité		Mr BARRET-BOISBERTRAND J.-Fr.	Licence N° 002025
		Mr MIGUET Stanislas	Licence N° 026391
		Mr MOCELIN Denis	Licence N° 003310
Voiture Information		Mr DORSAZ Jean-Claude	Licence en cours
		Mr X	Licence en cours
Voiture 000		Mr BERNAZ Benoit	Licence en cours
		Mr COLOMB Pierre-Alain	Licence N° 153833
Voiture 00		Mr LAURENS Stéphane	Licence N° 102151
		Mr GIBILY Christian	Licence N° 003302
Voiture 0		Mr HESTROFFER Jean-Noël	Licence N° 340376
		Mme MOYA Eliane	Licence N° 362445
Voiture Damier		Mr PERRIER Boris	Licence N° 237252
		Mme MUGNIER Jocelyne	Licence N° 023843
Responsable des classements :		LC Chrono	
Géolocalisation		VDS Racing	
Responsable Commissaires Techniques :		« PRUNELLE VICKIE »	Licence N° 233751
Commissaires Techniques :		Mr CASSET Bernard	Licence N° 056047
		Mr BIAGIONI Christophe	Licence N° 169294

Chargés des Relations avec les Concurrents :		Mr BOSSEAU Yannick	Licence N° 223616
		Mr SANDELION Georges	Licence N° 245840
		Mr GARREAU Patrick	Licence N° 022045
		Mr AGIER Adrien	Licence N° 324027
Juge de faits		Mr MAILLET Jean Paul	Licence N° 227350
		Mr FRISON Réjean	Licence N° 165797
		Mr BOUIN Philippe	Licence N° 257704
		Mr VAILLY Jean-Philippe	Licence N° 212750
Chronométrateur	ES 1-3-4-6	?	
	ES 2-5-7	?	
Médecin coordinateur (PC)		Dr HUAMAN Ismaël	Licence N° 363621
Responsable des Commissaires		Mme MUGNIER Jocelyne	Licence N° 023843
Responsable Presse		Mr BOURGEOIS Jean-Luc	Licence N° 345671
Chargé des relations avec la Presse		Mr GAREL Jean-Michel	Licence en cours
Responsable accueil et matériel Commissaires		Mr BURLEREAU Boris	Licence N° 168907
Mmes & Mrs les Commissaires de la FFSA			

1.2P. ELIGIBILITE

Le 39^{ème} rallye des Bauges compte pour :

- la coupe de FRANCE des rallyes 2025 coefficient 2
- le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2024
- le challenge Gérard BERTRAND 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site internet www.asac-savoie.fr pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement
- De leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les vérifications finales seront effectuées au garage MIGUET à LESCHERAINES,

Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC

1.3.1. «

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu à la [salle des fêtes de « LA COMPOTE »](#) le **Dimanche 6 Octobre** et au [centre d'accueil de la station d'Aillon le Jeune](#) le **vendredi 11 Octobre** lors de la remise en main de la géolocalisation.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet <http://www.asac-savoie.fr>

Lors des vérifications ne seront demandés que les originaux des permis de conduire et des licences en cours de validité (carte d'identité et licence tuteur pour les juniors).

Le Parc à Remorques OBLIGATOIRE est situé **devant le centre de vacances des Nivéoles. Les voitures de courses devront être déchargées au parc remorque et se rendront aux vérifications techniques avec leurs numéros déjà posés.**

Identifiées avec leur numéro de course (article 4), les voitures ne pourront circuler que dans les horaires correspondants, sur les itinéraires définis en annexe entre le parc à remorques et le parc de départ (Parc fermé).

1.3.3.

Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives complémentaires.

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de se présenter aux vérifications techniques.

Après accord des commissaires techniques, les voitures devront être placées immédiatement en parc fermé de départ.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au 39eme Rallye Régional des Bauges doit en faire la demande en ligne sur le site internet de l'ASAC de Savoie au plus tôt le lundi 19 Août 2024 et au plus tard le lundi 30 Septembre 2024.

(Paiement uniquement en ligne par CB, pas de chèque, ni d'espèce possible)

Le formulaire d'engagement est à remplir sur le site internet de l'ASAC de Savoie (rallye des Bauges)

WWW.asac-savoie.fr

Le paiement des droits d'inscription, officialisera immédiatement l'engagement du concurrent.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'engagement (tout dossier incomplet sera refusé):

- Photocopie du permis de conduire,
- Photocopie de la licence en cours de validité

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à **165 voitures maximum.**

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 340 € + 50 € de frais de géolocalisation soit 390 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 680 € + 50€ de frais de géolocalisation soit 730 €

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des copies demandées.

3.1.13P.

En cas de forfait, la réglementation prévue dans les "Prescriptions Générales de la FFSA" sera appliquée.

Après la date de clôture, le montant de la géolocalisation ne sera pas remboursé.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement sur le parking de la station de ski MARGERIAZ. Un plan de la zone autorisée pour l'assistance sera fourni avec le road book.

4.3.1.2P.

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans Intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.1.3P La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance ne peut dépasser **30 km/h**, sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

4.3.1.4 P

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

- en outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.6. Caméra et appareils de prises de vue

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

4.7.P Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
 - 1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
 - 2^{ème} infraction : disqualification.
 -

4.9.P Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité, les voitures seront équipées d'un système de géolocalisation **lors des reconnaissances et pendant le rallye**. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book. **Une caution d'un montant de 150€ sera demandée uniquement par chèque à l'ordre de VDS au moment des reconnaissances.** En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1.P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2.P PUBLICITE

La publicité facultative :

Pare-brise coté pilote CARREFOUR

Pare bris coté copilote RSC

La publicité collective obligatoire

Plaque minéralogique : ESPACE AUTOMOBILE

Panneau de portières : FRANCONY ; DRUMETTAZ CONTROLE TECHNIQUE ; TECHNIPARTS ; TPLM ; MARLIOZ AUTOMOBILES ; CASINO

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 39^e rallye régional des Bauges représente un parcours de 226,05 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 4 et 6 : LESCHERAINES - ARITH – 5.2 Kms x 4

ES 2 : JARSY – LA COMPÔTE EN BAUGES 5,6 Kms x 1

ES 5 et 7 : LE CHATELARD - AILLON LE VIEUX de 6.8 Kms x 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Reconnaissances en rallye : voir réglementation générale des rallyes pour l'année 2024. Des contrôles seront effectués par l'Organisateur. Un autocollant "Reconnaissances", avec un numéro d'ordre sera apposé à droite et en haut du pare-brise.

Les véhicules seront strictement de série. De plus, les équipements suivants sont réglementés :

- Arceaux interdits
- 2 personnes maximum autorisées dans le véhicule de reconnaissances.

Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.

Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

Dans le but de protéger certains bas cotés fragiles, certaines cordes pourront être protégées (piquet, rubalises ou autres moyen).

6.2.5P.

Dates des reconnaissances.

Les 2 jours de reconnaissance sont les suivants :

- Dimanche 06 Octobre 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Vendredi 11 Octobre 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le nombre de passage est limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués.

6.2.6P.

Heures des reconnaissances :

Vérifications administratives préliminaires.

Pièces à fournir : photocopie des licences, des permis de conduire (si pas envoyés au préalable).

Heures de reconnaissance :

- Dimanche 06 Octobre 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Vendredi 11 Octobre 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" sera remis au moment des reconnaissances. Il devra être collé en **haut à droite du pare-brise**.

Carnet d'itinéraire disponible :

- **Uniquement en téléchargement** sur internet www.sportautobauges.com ou à www.asac-savoie.fr à partir du Lundi 30 Septembre 2024

6.4. CIRCULATION

L'ensemble des articles conformément au règlement standard des rallyes 2023.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.5.1P.

Le chronométrage sera effectué au 1/10 de seconde

7.5.17.3P.

L'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autre moyens (4X4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la direction de course d'évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.17.4P.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Scratch :

Prix en chèque :

1^{er} du classement général : **600 €** 2^{ème} : **500 €** 3^{ème} : **300 €**

Par Groupes : - une coupe pour le 1er, 2ème et 3ème

Par Classes :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
de 1 à 2 partants	170 €				
de 3 à 4 partants	340 €				
de 5 à 9 partants	340 €	200 €			
de 10 à 14 partants	340 €	200 €	150 €		
+ de 15 partants	340 €	200 €	150 €	110 €	90 €
Coupe des dames					
De 1 à 3 partants	170 €				
+ de 3 partants	340 €				

Coupes :

- une coupe pour le 1er, 2ème et 3ème du classement général.
- une coupe pour le 1er, 2ème et 3ème de chaque classe.
- une coupe pour tous les équipages féminins.
- une coupe sera remise à plusieurs commissaires tirés au sort parmi ceux présents à la remise des prix.

Challenge Spectacle – ESPACE AUTOMOBILE

Ouvert à tous les concurrents. Les 3 plus beaux passages de l'E.S **n°5 dans la dernière épingle gauche avant l'arrivée** de la spéciale de LESCHERAINES – ARITH. Un jury composé de plusieurs personnes attribuera à tous les concurrents une note. Les 3 pilotes ayant obtenu le plus de points et classés à l'arrivée du rallye seront récompensés lors de la remise des prix.

Les prix sont cumulables

Les équipages absents à la remise des prix en perdront le bénéfice.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 13 Octobre 2024 à 17h30 sous le chapiteau du Sport Auto Bauges à l'entrée du parc fermé.

Tout sur le 39^{ème} rallye régional des Bauges sur le site internet :
www.sportautobauges.com
Ou **www.asac-savoie.fr**